

Bachelier en Informatique et systèmes orientation gestion technique des bâtiments - domotique

HELHa Charleroi 185 Grand'Rue 6000 CHARLEROI
Tél : +32 (0) 71 41 94 40 Fax : +32 (0) 71 48 92 29 Mail : tech.charleroi@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

DOM118 INSTALLATIONS ELECTRIQUES PRATIQUES 1			
Code	TEID1B18DOM	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	18 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Pierre CATINUS (pierre.catinus@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement a pour but de familiariser l'étudiant à l'électricité générale ainsi que plus spécifiquement à l'électricité du bâtiment.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Communiquer et informer**
 - 1.1 Choisir et utiliser les moyens d'informations et de communication adaptés
- Compétence 2 **Collaborer à la conception, à l'amélioration et au développement de projets techniques**
 - 2.4 Rechercher et utiliser les ressources adéquates
- Compétence 3 **S'engager dans une démarche de développement professionnel**
 - 3.2 S'informer et s'inscrire dans une démarche de formation permanente
 - 3.3 Développer une pensée critique
- Compétence 4 **S'inscrire dans une démarche de respect des réglementations**
 - 4.1 Respecter le code du bien-être au travail
 - 4.3 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique
- Compétence GD **Collaborer à l'analyse et à la mise en oeuvre d'un système automatisé dans un environnement industriel ou d'un bâtiment**
 - GD 5.2 Sur base de spécifications issues d'une analyse, développer une solution logicielle

Acquis d'apprentissage visés

Distribution de l'énergie électrique
déterminer les besoins domestiques en installations électriques
respecter les prescriptions du RGIE
Lire, interpréter les schémas des principaux montages électriques domestiques

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :
TEID1B18DOM· DOM118 INSTALLATIONS ELECTRIQUES PRATIQUES 1 18h / 2 C

Cette activité d'apprentissage comprend les parties suivantes :
Installations électriques pratiques 1 18 h

Contenu

Besoins domestiques en installations électriques
Prescriptions du RGIE
Étude des principaux montages électriques domestiques
schéma électrique : TRIKKER

A la fin de l'activité d'apprentissage "installations électriques pratiques", l'étudiant sera à même de lire et d'établir les schémas électriques de base d'une habitation

Démarches d'apprentissage

Cours magistral 2*2h
Séances de travaux pratiques : lecture et élaboration de schéma: 6*2h

Dispositifs d'aide à la réussite

Organisation d'une séance (2h) de mise à niveau

Ouvrages de référence

- Règlement général des installations électriques RGIE
- Manuel d'utilisation de TRIKKER: https://www.bluebits.be/media/Handleiding_Trikker_fr.pdf
- Thierry Gallauziaux, David Fedullo: éd Eyrolles- Mémento de schémas électriques: Tome 1-2

Supports

Les présentations et feuilles des TP sont mises à disposition sur la plateforme

4. Modalités d'évaluation

Principe

Evaluation du Q1:

L'étudiant participe aux activités d'enseignement et remet en temps et heure les documents demandés (papier ou informatique). Chaque travail est coté sur 10 (EV).

La remise tardive des documents entraîne l'application d'une pondération de 0.6 (RET=0.6) sur la note d'évaluation.

$TRAV = RET * EV$

La participation aux différentes séances fournit un coefficient de participation (PART) variant de 0 à 1.1

La note d'évaluation continue est donnée comme suit: $EVAL\ continue = PART * (TRAV1 + TRAV2 + \dots)$

L'évaluation continue intervient pour 60% de la note globale

Une épreuve écrite/DAO est organisée durant la session d'examen. Cette note intervient pour 40% de l'évaluation finale

Q3:

La note obtenue pour les travaux du Q1 intervient pour 40% de la note finale.

Une épreuve écrite/DAO est organisée durant la session d'examen. Cette note intervient pour 60% dans l'évaluation finale

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%

production journalière	Evc	60			Evc	40
Période d'évaluation	Exe	40			Exe	60

Evc = Évaluation continue, Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

Un certificat médical entraîne, au cours de la même session, la représentation d'une épreuve similaire (dans la mesure des possibilités d'organisation).

Référence au REE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).